

REGLEMENT DE L'ECOLE**CALENDRIER**

Les cours sont dispensés de septembre à fin juin et suivent le calendrier des vacances des établissements scolaires sarthois. Les cours ne sont donc pas assurés pendant les vacances.
La période forfaitaire comprend 33 cours annuels (cours collectifs ou individuels).

Dès l'inscription validée et confirmation du jour de cours, le planning des dates de cours pour l'année vous sera remis. N'hésitez pas à le demander au secrétariat.

HORAIRES

Lors de l'inscription, le professeur pourra modifier, pour des raisons pédagogiques, les horaires de cours sollicités (regroupement des élèves par niveau, âge etc.)
Les élèves ne pourront demander de changement définitif qu'en cas de modification de leur emploi du temps professionnel, scolaire ou de déménagement.

ABSENCES ET CHANGEMENTS DE COURS DES ELEVES**☪ ABSENCES NON PREVENUES**

Toute absence, non prévenue 24 H avant le cours, entraîne le règlement de celui-ci, sans rattrapage.

☪ ABSENCES PREVENUES

Toute absence, prévenue dans les délais, permet de reprogrammer le cours, sous 8 à 15 jours.
Il sera alors proposé un cours de rattrapage (dans la limite de 3 cours pour l'année).

Le rattrapage ne pourra se faire dans la salle de cours.
Il sera donné dans une salle annexe sous surveillance du professeur.

EXAMEN

L'examen AGOSTINI se passe sur décision du professeur (selon le souhait de l'élève). Il se situera en fin d'année scolaire (fin juin).

Le passage au niveau supérieur s'effectue à la fin du programme et après obtention d'une 1^{ère} ou 2^{ème} mention avec encouragements à l'examen de fin d'année.

Rappel des niveaux Agostini

Probatoire 1^{er} / 2^{ème} degré
Préparatoire 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} / 4^{ème} degré
Elémentaire 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} degré
Moyen I / II
Supérieur (passage de l'examen à Paris)

Un niveau ne correspond pas forcément à une année de cours (il n'est pas rare de préparer certains niveaux en 2 ou 3 ans) Par contre, avec une batterie à domicile et un **investissement personnel**, certains élèves passent 1 ou 2 niveaux en une année.

DIPLOMES

L'attribution du diplôme de l'examen Agostini s'effectue sur demande de l'élève.

PORTES OUVERTES

Les portes ouvertes de l'école sont organisées le 1^{er} dimanche de septembre. Les élèves qui le désirent peuvent se produire à cette occasion.

INTERNET

(www.michelhamayon.fr)

→ Des photos et vidéos réalisées pendant différentes périodes de la vie de l'école peuvent être visualisées via le site internet - **N'hésitez pas à vous y rendre !**

→ Vous y trouverez également une chronique « INFORMATION » vous permettant de nous écrire. Toutes vos suggestions seront étudiées avec le plus grand intérêt. Tout événement lié à la musique (concert, festival, annonce) pourra être diffusé après étude et avis du responsable de l'école. S'adresser au secrétariat en cas de besoin.

→ Lors de l'inscription vous avez rempli une feuille de renseignements où il vous est demandé une adresse mail. Cette indication est nécessaire afin de faire passer **rapidement** toutes informations liées à l'école. Nous nous engageons à ne pas divulguer votre e-mail. Afin d'éviter les erreurs d'orthographe d'adresse, envoyez nous un message d'essai (contact@michelhamayon.fr) dès le 1er cours.

DEGRADATION

Tout élève arrivant en trottinette doit impérativement plier celle-ci avant de pénétrer dans l'école

→ Toute dégradation volontaire, dans les locaux de l'école, sur les murs, les sols, les plafonds, le matériel pédagogique etc. ainsi que tout comportement pouvant nuire gravement à la sécurité ou au bon fonctionnement de l'école, impliquera une exclusion de l'élève.

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé.

Tout manquement au principe de bonne conduite, à l'égard du professeur, d'un élève ou accompagnateur de l'école, sera sanctionné par un renvoi provisoire ou définitif (selon la gravité). Toute sanction prononcée à l'égard d'un élève mineur sera portée à la connaissance des parents, avec indication du motif.

ASSURANCE

Les salles de cours sont exclusivement réservées aux élèves inscrits à l'école.

Le professeur est responsable des élèves pendant la durée du cours. Il n'est pas responsable des élèves dans les lieux d'attente.

Les élèves sont garants de leurs affaires. En cas de vol, celui-ci ne peut être imputé au professeur ni à l'école (il est recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeur).

L'école dégage toute responsabilité en cas d'excès de décibels dans les salles de répétition. Sachez qu'il existe des protections auditives (s'adresser au secrétariat). Toutefois, nous veillons à maintenir un niveau sonore acceptable.

ACCOMPAGNEMENT

Les responsables légaux s'engagent à accompagner les enfants mineurs à l'école et à venir les rechercher. En décidant de les laisser venir ou partir seuls, ils déchargent toute responsabilité de l'école notamment en cas d'absence imprévue du professeur.

MESURES SANITAIRES

En cas de reprise du Covid ou autre pandémie, il sera demandé aux personnes accompagnantes de rester à l'extérieur de l'école.

URGENCES MEDICALES

En cas d'urgences médicales au sein de l'établissement, le professeur est habilité à prendre toutes dispositions de premier secours (appel des pompiers).

BONUS → **PROFITEZ EN....**

Si un nouvel élève d'une autre famille s'inscrit, par votre intermédiaire, vous bénéficiez de cours supplémentaires :
4 cours si l'inscription est faite de Septembre à Juin / 3 cours si l'inscription est faite de Janvier à Juin / 1 cours si l'inscription est faite d'Avril à Juin

FORFAIT

Non remboursable en cas d'arrêt en cours d'année.